

## **CHAPITRE VII**

**L'utilisation de l'évaluation  
contingente dans la prise de  
conscience de l'intérêt lié à la  
préservation de la qualité du littoral  
à travers la valorisation de la  
pratique de la pêche à pied**

## **Introduction :**

Les eaux littorales ne sont pas produites et ne peuvent être achetées, elles n'ont donc à priori, ni prix (valeur), ni coût de production. Toutefois, elles sont le support d'activités marchandes (pêche professionnelle)... et d'activités non marchandes. Si la monétarisation des activités marchandes pratiquées dans les eaux littorales se déduit immédiatement du prix de vente des biens, il n'en va pas de même pour les activités non marchandes qui en général non pas de signal prix.

L'objet de l'étude que nous avons entreprise au cours de l'été 1996 sur la presqu'île de Rhuy (Morbihan) était de révéler l'intérêt qu'accordent les gens à la pratique de la pêche à pied et de tenter d'approcher la "valeur monétaire" associée à cet usage. Pour ce faire, nous avons construit un questionnaire d'évaluation contingente afin de réaliser des enquêtes de terrain (auprès d'une centaine de personnes) afin de connaître le **consentement à payer** de ces gens pour conserver la pratique de la pêche à pied qui pourrait être compromise par la pollution des eaux.

**L'étude initiée par l'Agence était une étude microéconomique qui avait pour but de cerner le comportement de l'individu face à un usage (bien) nécessitant une bonne qualité des eaux. Il s'agissait également pour l'Agence de l'eau Loire Bretagne de montrer l'utilité de ces méthodes de valorisation des actifs naturels non marchands. Dans ce cas précis on mesurait l'intérêt lié à l'amélioration de la qualité des eaux du littoral breton à travers la pérennisation de la pratique de la pêche à pied. Le choix de cette activité était dû à l'engouement qu'elle suscite chez les Bretons. Il s'agit pour d'un droit et d'un don de la nature aussi important que pouvait l'être le « droit de glanage » pour nos ancêtres.**

**La valeur du bien** (pêche à pied) est mesurée par le "bien-être que procure sa consommation" à l'individu. La valeur de ce bien est traduite par la valeur maximale qu'un agent économique est prêt à payer pour pouvoir le consommer. On appellera cette valeur **consentement à payer**.

La raison principale qui a amené l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à s'intéresser à la valorisation de l'usage pêche à pied sont les suivantes :

- Il s'agit d'un usage non marchand dont la pratique est grandement influencée par la qualité des eaux.
- De nouveaux outils légaux ont récemment vu le jour pour tenter de réglementer cette activité (ainsi que la conchyliculture professionnelle) face à la pollution croissante des eaux littorales qui engendre des problèmes sanitaires. On peut notamment citer une directive européenne de 1991 et un décret de 1994 qui redéfinissent "le zonage" des surfaces conchylicoles en fonction de leur qualité sanitaire.

Au cours de l'étude, nous avons testé deux méthodologies propres à l'économie de l'environnement, dont les fondements théoriques ont été développés en profondeur dans la première partie de notre travail:

- **Les coûts de déplacement** : ils permettent de cerner la valeur accordée par les agents économiques à un site sur lequel ils se rendent pour pratiquer diverses activités. Les individus valorisent la qualité actuelle du site (eau), ainsi que les usages associés à ce niveau de qualité.
- **L'évaluation contingente** : elle permet d'évaluer ex-ante (à priori) la valeur accordée à l'amélioration de la qualité d'un site, et à la préservation ou à la restauration de certains usages.

L'utilisation de ces deux méthodes d'évaluations des biens environnementaux nous a permis "d'encadrer" la valeur accordée à la fois par les pêcheurs et par les non pêcheurs à la pratique de la pêche à pied. Nous verrons toutefois que les résultats obtenus par la méthode des coûts de déplacement surestiment la valeur accordée à la pêche à pied.

## ***I- Présentation du questionnaire sur la pêche à pied utilisé sur la presqu'île de Rhuys***

Nous avons pour contrainte de réaliser un questionnaire compréhensible par l'ensemble des individus enquêtés qui leur permettrait d'acquérir un minimum de connaissances sur la pêche à pied, et qui nous permettrait de disposer des informations nécessaires à l'application des deux méthodes définies ci-avant.

Le questionnaire proposé sur la presqu'île de Rhuys comporte principalement quatre grandes parties :

- La première partie concerne les caractéristiques générales, elle a pour but de connaître le lieu de résidence principale des enquêtés pour distinguer les résidents des non résidents.
- La deuxième partie a pour but de tester la sensibilité de l'enquêté face aux problèmes environnementaux (ici la qualité des eaux), afin de préparer l'enquêté à la valorisation de l'actif naturel.
- La troisième partie pose enfin le problème de l'évaluation du bien environnemental à valoriser (ici la pêche à pied).
- La quatrième partie permet de recueillir les variables socio-économiques propres à chaque individu (classe de revenu, composition du foyer...)

## 11 Aperçu global du type d'informations obtenues grâce au questionnaire

Le questionnaire posé sur la presqu'île de Rhuys permet notamment d'obtenir les informations suivantes :

- Le consentement à payer pour l'amélioration de la qualité des eaux permettant la pratique de la pêche à moindre risque,
- L'attitude à l'égard de la protection de l'environnement,
- Le niveau de pollution perçu par les enquêtés pour les eaux littorales de la presqu'île de Rhuys,
- Les causes de cette pollution,
- Le lien fait par les enquêtés entre la qualité des eaux et la pratique de la pêche à pied,
- La pratique ou non de la pêche à pied par l'enquêté et si oui la fréquence de pratique,
- L'éventualité de pratiquer dans l'avenir,
- L'enquêté a-t-il déjà été victime d'une intoxication suite à la consommation de coquillages pêchés sur les zones littorales,
- Si le consentement à payer est égal à zéro, quelles en sont les raisons et qui doit payer pour améliorer la qualité des eaux.

En outre, le questionnaire permet de recueillir de nombreuses caractéristiques socio-économiques concernant les individus enquêtés. Ces variables sont utiles pour les deux types d'analyses économiques réalisées :

- Pour la méthode des coûts de déplacement, elles interviennent comme variables explicatives de la demande de visite du site,
- Pour la méthode d'évaluation contingente, elle sont des variables explicatives des différences de consentement à payer des agents économiques.

Les variables socio-économiques fournies par le questionnaire posé sur la presqu'île de Rhuys sont les suivantes :

- Le sexe,
- L'année de naissance,
- La situation matrimoniale,
- Le nombre de personnes dans la famille,
- L'âge des enfants à charge,
- La situation par rapport au marché du travail,
- La catégorie socio-professionnelle, (CSP)
- Le niveau d'études,
- Le niveau de revenu mensuel,
- Le département de résidence.

## ***II - Analyse des résultats fournis par le questionnaire concernant la pratique de la pêche à pied sur la presqu'île de Rhuys***

L'enquête s'est déroulée sous forme d'un entretien direct sur le site durant les période de grandes marées comprise entre le 1er juillet et le 5 juillet 1996 puis entre le 15 et le 23 juillet 1996, 104 personnes ont été interrogées. Sur cet échantillon d'individus interrogés, seuls 29 personnes pratiquaient la pêche à pied.

### **II.1 - Les caractéristiques socio-économiques de l'échantillon enquêté**

La population enquêtée (104 personnes) est composée de 52 femmes, 44 hommes et 8 couples. L'âge moyen de la population est de 48 ans. Les individus viennent principalement de trois régions (à 68%) :

- 32 personnes viennent de Bretagne,
- 21 personnes viennent des pays de Loire,
- 18 personnes viennent de la région parisienne.

Outre ces trois régions, on trouve 17 personnes qui sont des résidents permanents de la presqu'île de Rhuys. Le niveau d'études de la population enquêtée est relativement élevé, puisque plus de la moitié est diplômée d'un bac + 2. Ceci explique la plus forte présence de cadres (39 %) dans cet échantillon que dans l'ensemble de la population française. Sur cette population, on a 38 % d'actifs, 14 % de retraités, et 9 % de chômeurs.

### **II.2 - Fréquentation de la presqu'île de Rhuys et activités pratiquées**

La population enquêtée comprend 87 non résidents (soit 83 % de l'échantillon). Sur ces 87 estivants, 49 personnes affirment venir régulièrement depuis plusieurs années. La durée moyenne du séjour en presqu'île de Rhuys est de 21 jours. Les principales activités pratiquées par les vacanciers sont les suivantes : baignade, voile, pêche, promenade en bateau, vélo, jogging.

Outre ces activités classiques dans une station balnéaire, nous avons plus particulièrement porté notre attention sur la **pratique de la pêche à pied**, sur notre échantillon 75 personnes ne la pratiquent pas, alors que 29 en sont des adeptes.

### II.3 - Attitude des enquêtés envers la protection de l'environnement

Sur l'échantillon de l'enquête, 54 personnes se disent très concernées par la qualité de l'environnement, 48 disent être assez concernées, seulement 2 disent s'en désintéresser.

**De manière générale, les enquêtés pensent que les eaux littorales de la presqu'île de Rhuy sont de bonne qualité, puisqu'ils sont 70 % à estimer qu'elles sont peu ou pas polluées.**

Quand on leur demande qu'elles sont pour eux les origines de pollution possible en presqu'île de Rhuy, 22 personnes répondent l'agriculture, 35 les rejets d'eaux usées, 10 l'industrie.

**Enfin, ils sont 71 % à estimer que la qualité des eaux littorales est importante pour la pratique de la pêche à pied.**

### II.4 - Evaluation du consentement à payer de la population enquêtée

Le calcul du consentement à payer n'a pas été très aisé à réaliser. Sur l'échantillon de 104 personnes, nous avons été confronté à 31 "zéros", c'est à dire que 31 personnes refusaient de payer le moindre franc pour améliorer la qualité des eaux afin de faciliter la pratique de la pêche à pied.

Avant de calculer le consentement à payer, moyen de l'échantillon enquêté, il convient d'exclure les "zéros de protestation" qui ne correspondent pas à la valeur que les enquêtés accordent réellement au bien.



Pour distinguer les "vrais zéros" (gens pour qui le bien n'a aucune valeur) des "zéros de protestation", nous posons une question à choix multiples aux personnes qui ont annoncé une valeur nulle pour connaître les raisons motivant leur refus de paiement. Les sept possibilités de réponse sont les suivantes :

- ① Vous considérez que ce n'est pas à vous de payer,
- ② Vous avez peur de payer pour les autres,
- ③ Vous estimez qu'il n'y a pas de risque d'intoxication et que la réglementation est mal faite,
- ④ Vous êtes indifférent au problème,
- ⑤ Vous n'avez pas les moyens de payer,
- ⑥ Vous manquez d'information sur le sujet pour vous prononcer,
- ⑦ Autre raison (à préciser).

Seules les réponses 3 et 4 expriment de vrai zéro. Sur les 31 personnes qui ont donné la valeur zéro, nous avons seulement pu en identifier 4 qui ont donné un vrai zéro, c'est à dire qui se désintéressent totalement du problème de pollution des eaux littorales et de son influence sur la pratique de la pêche à pied.

**Une fois traité le problème des "31 zéros", le consentement à payer sur les 77 personnes restantes qui n'ont pas donné une valeur nulle est de 154,74 F.**

## II.5 - La nature du consentement à payer

Le consentement à payer d'un individu exprime la valeur que l'enquêté accorde au bien. Ici nous tentons de faire valoriser aux enquêtés une amélioration de la qualité des eaux qui permettrait de pérenniser la pratique de la pêche à pied. Si il est évident que les pêcheurs à pied ont un intérêt à la pérennisation de cet usage, il est plus délicat de savoir pourquoi les non pêcheurs auraient intérêt à payer alors qu'ils n'exercent pas cette activité.

Traditionnellement, en économie de l'environnement, on recense trois raisons pour lesquelles une personne peut valoriser un bien dont elle n'a aucun usage :

- La première est que si elle ne pratique pas à l'heure actuelle la pêche à pied, elle peut vouloir s'en préserver l'usage pour l'avenir. **L'enquêté donne alors une valeur d'option**, il s'agit de la valeur qu'il accorde à la possibilité d'en avoir l'usage dans l'avenir.
- La seconde est la volonté de l'enquêté de préserver cet usage pour ses descendants (générations futures). **Il s'agit ici de la valeur de legs.**
- Enfin le troisième permet de connaître la sensibilité de l'individu face aux problèmes environnementaux. L'agent économique est prêt à payer seulement pour que le bien environnemental ne disparaisse pas tout en sachant qu'il n'en a et n'en aura jamais l'usage. **Il s'agit de la valeur d'existence.**

### ***III - La modélisation économique : influence des variables du questionnaire sur le consentement à payer (CAP)***

Après avoir exposé le consentement à payer moyen des individus de l'échantillon, nous allons tenter de montrer quelles sont les variables qui influencent sur le consentement à payer de chacun d'entre eux et qui expliquent les différences de valeurs fournies par les divers agents économiques interrogés.

### III.1 - Influence des caractéristiques socio-économiques sur le consentement à payer

Le consentement à payer des hommes de l'échantillon est supérieur à celui des femmes. Ceci s'explique en partie par le fait que le revenu moyen des hommes interrogés est supérieur à celui des femmes.

On obtient les résultats suivants :

▫ CAP moyen des hommes : 184,85 F,

▫ CAP moyen des femmes : 133,33 F.

Toutefois, on peut constater que le revenu ne suffit pas à expliquer cette différence de consentement à payer entre femme et homme, puisque les classes de revenus les plus élevées au-delà de 35 000 F ont les consentements à payer les plus faibles (voir tableau ci-dessous).

CLASSE DE REVENUS MENSUELS		EFFECTIF	CAP MOYEN
Classe 1	$x < 5000$ F	6	108 F
Classe 2	$5000 < x < 10\ 000$	12	262 F
Classe 3	$10\ 000 < x < 15\ 000$	16	135 F
Classe 4	$15\ 000 < x < 25\ 000$	26	141 F
Classe 5	$25\ 000 < x < 35\ 000$	12	166 F
Classe 6	$35\ 000 < x < 45\ 000$	2	63 F
Classe 7	$45\ 000 < x$	3	50 F

### III.2 - Influence des autres variables sur le consentement à payer

Le choix du mode d'hébergement n'a aucune influence sur le consentement à payer pour l'amélioration de la qualité des eaux.

**L'attitude des gens envers la protection de l'environnement a une influence sur le consentement à payer moyen. C'est ainsi que les gens qui se disent "très concernés" par l'environnement ont un consentement à payer moyen de 169 F contre 140 F pour ceux qui se disent "assez concernés".**

Par contre, nous avons pu constater un fait assez troublant, le consentement à payer des gens ayant eu une intoxication alimentaire à cause de la consommation de coquillages, est inférieur (142 F) à celui de ceux qui n'ont jamais été malades (156 F). Cette constatation est étonnante puisque l'on aurait pu penser que les personnes intoxiquées seraient prêtes à payer plus pour se prémunir d'une seconde intoxication. Toutefois, il faut nuancer ceci par le fait que le nombre de personnes intoxiquées (7) est peu représentatif par rapport à la taille de l'échantillon.

**Par contre, la possibilité de pratiquer la pêche à pied dans l'avenir influence positivement le consentement à payer. C'est ainsi que le consentement à payer des personnes comptant pratiquer cette activité un jour, est de 170 F, alors qu'il n'est que de 143 F pour celles qui ne désirent pas la pratiquer dans l'avenir.**

**Pour les non pêcheurs à pied, on a constaté que le consentement à payer moyen était supérieur en général à celui des pêcheurs.** Ceci peut paraître étonnant mais en fait, les non pêcheurs ne valorisent pas directement l'usage de la pêche à pied comme nous l'avons expliqué précédemment dans cette monétarisation interviennent les valeurs de legs, d'existence et également de multiusage.

**Les gens valorisent donc à travers l'amélioration de la qualité des eaux, le fait de pouvoir pratiquer d'autres usages (baignade...) sans risque sanitaire, ils valorisent surtout le fait que leurs enfants puissent les pratiquer à leur tour (valeur de legs) et**

veulent que la pratique de la pêche à pied puisse subsister même s'ils n'en auront jamais l'usage.

#### ***IV - Quelques résultats concernant la méthode des coûts de déplacement***

Nous avons voulu tenté une approche de la valeur accordée à la pêche à pied à travers la méthode des coûts de déplacement. Nous allons donner quelques résultats concernant cette méthode, toutefois, il est important de signaler que pour nous, **ces résultats ne sont pas significatifs puisqu'ils surestiment largement la valeur accordée à la pratique de la pêche à pied.**

Le modèle utilisé tentait d'expliquer le nombre de visites effectuées dans l'année par les coûts de transports nécessaires pour se rendre sur la presqu'île de Rhuys en tenant compte des variables suivantes :

- Les coûts de transports qui sont calculés en prenant comme unité 1,5 F par kilomètre,
- L'âge,
- Le nombre de personnes dans la famille,
- Le fait d'être propriétaire d'une résidence,
- La pratique de la voile, du vélo...

Une fois introduites, l'ensemble de ces variables dans un modèle économétrique, nous avons obtenu le résultat suivant :

**La perte de valeur du site de la presqu'île de Rhuys, si la pêche à pied devait être interdite, calculée à partir de la méthode des coûts de déplacement, serait de 1514 F en moyenne par personne pratiquant la pêche à pied. Il est clair que dans ce cas, la méthode des coûts de transport contribue à surestimer très largement la valeur accordée à la pêche à pied.**

**Cette méthode n'est donc pas applicable pour notre étude. Le consentement à payer moyen obtenu par la méthode d'évaluation contingente (154 F) est lui beaucoup plus réaliste.**

## **conclusion :**

Cette étude réalisée pour le compte de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne est une approche prospective et expérimentale. elle a pour but de tester en "grandeur nature" les méthodologies prônées par l'économie de l'environnement, plus particulièrement ici les évaluations contingentes et la méthode des coûts de déplacements. Ces méthodes d'évaluation sont utiles lorsqu'il s'agit d'évaluer des actifs naturels dans des usages non marchands. **Elles permettent de montrer que ces biens qui sont hors marché n'en ont pas moins une valeur.** Certes la quantification de cette valeur reste subjective mais elle permet au moins de montrer que ces biens n'ont pas une valeur égale à zéro.

**Dans le cadre de la presqu'île de Rhuys, l'étude réalisée montre que les gens ont un intérêt certain à ce que l'on puisse améliorer la qualité des eaux littorales pour permettre la pérennisation de l'activité pêche à pied, qu'ils la pratiquent ou non.**

Si le consentement à payer moyen fourni par la méthode des coûts de déplacement semble peu réaliste (1514 F par individu et par an), celui obtenu par l'évaluation contingente est raisonnable 154 F par personne et par an.

**Il existe donc bien une valeur associée à la pérennisation de la pêche à pied sur les zones littorales. Et face aux coûts d'investissements de dépollution (financés en partie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) dans lequel se lance la collectivité pour protéger le littoral, il existe des bénéfices environnementaux marchands (moindre coût de production pour la conchyliculture professionnelle, plus grande fréquentation touristique...) et également de bénéfices non marchands comme ceux liés à la pratique de la pêche à pied.**